

Commune de L'HOPITAL-DU-GROSBOIS

www.lhopitaldugrosbois.fr

Réunion du Conseil Municipal

Compte rendu de la séance du 1^{er} septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de L'Hôpital-du-Grosbois se sont réunis en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 26 août 2022.

Absents excusés : Mme Déborah CUGNEZ, donne procuration à Mme Aurore KOLLY-BOUHERET ;
Mr Benoît KOLLY, donne procuration à Mme Sylvie CUCHOT.

Ordre du jour :

- 1/ Urbanisme ;
- 2/ Le CUSENIER ;
- 3/ Adhésion contrat groupe assurance statutaire ;
- 4/ Motion soutien formation Secrétaire de Mairie ;
- 5/ Rentrée scolaire ;
- 6/ Questions diverses.

Secrétaire de séance : Mr Jean FOURQUIER

Le compte-rendu de la séance du C.M. du 21 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

1/ Dossiers urbanisme :

Déclarations préalables :

La Commune, DP 025 305 22 N0008 : création d'un abri en bois sur le nouveau terrain destiné à un équipement collectif au niveau de l'ancien terrain de tennis, rue du Greffier, 305 ZC 54 ;

Monsieur Dylan CONCET, DP 025 305 22 N0007 : isolation par l'extérieur des façades et le crépi, Grande Rue, 305 ZC 153 ;

Monsieur Frédéric MOSNIER, DP 025 305 22 N0006 : création d'un abris à voiture accolé à la maison, rue de la Fromagerie, 305 ZA 239.

Permis de construire :

Monsieur Christophe MELE, PC 025 305 22 N0007 : construction d'une maison individuelle, rue des Grandes Pièces, 305 ZC 21.

CU opérationnel :

Madame Josiane BELPOIS, CU 025 305 22 N0003 : rue du Sabotier, 305 ZC 180.

Accord du C.M. à l'unanimité pour toutes ces demandes.

2/ Le CUSENIER :

Location temporaire du grand logement à Mme Elodie CIZEL depuis le 15 août.

Le petit logement est en cours d'attribution à un jeune apprentis recruté par une entreprise locale.

Pour le reste de la réhabilitation de ce bâtiment, pas d'évolution particulière depuis le mois de juillet.

L'année du parfait achèvement débute avec des pénalités qui restent en discussion avec un certain nombre d'entreprises qui n'ont encore pas levé toutes les réserves ou qui les ont levées trop tard.

La chaufferie commune (École, Mairie et CUSENIER) sera relancée prochainement. Grâce au marché passé avec le regroupement de certaines Communes pour encore un an 1/2, le coût du bois déchiqueté reste stable, le prix du transport lui a augmenté de 30 à 35 €.

La réunion publique sur la fibre, lundi 29 août a permis de tester la bonne acoustique de la salle de convivialité. Cependant il reste à finaliser l'équipement de cette salle (Vidéo, écran, mobilier ...).

Reste à finaliser également le « Fibrage » du bâtiment et la pose de boîtes aux lettres dédiées.

L'arrière du bâtiment dispose « d'un local poussettes » ouvert. Il est regrettable que ce lieu soit utilisé régulièrement pour les déjections canines.

3/ Adhésion contrat groupe assurance statutaire :

Les salariés de la Commune ont une assurance en cas de maladie ou autre au-delà d'un certain délais d'indisponibilité.

Le Centre de Gestion du Département du Doubs a consulté, toutes les Communes du Département, pour reconduire l'assurance de nos salariés adhérents de la CNRACL (*Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales*) et le groupe SOFAXIS Groupe Relyens a été retenu pour un contrat de 4 ans à partir de début 2023 à un taux de 6,88% et d'une franchise maladie ordinaire de 10 jours d'arrêt.

Accord du C.M. à l'unanimité sur ce point.

4/ Motion soutien formation Secrétaire de Mairie :

Aujourd'hui les Secrétaires de Mairie sont ou peuvent être formées par le Centre de Gestion qui finance ces formations avec le CNFPT (*Centre National de la Fonction Publique Territoriale*).

Le Centre de Gestion souhaite supprimer la formation des Secrétaires de Mairie anticipant le fait qu'il y en aura de moins en moins dans les Communes à l'avenir et donner ainsi la compétence de ses formations au Privé.

Considérant que les Mairies doivent continuer à vivre avec ses secrétaires de Mairie, tous les Maires du territoire proposent une motion pour demander au Centre de Gestion le maintien de sa formation des Secrétaires de Mairie et son financement.

Accord du C.M. à l'unanimité sur ce point.

5/ Rentrée scolaire :

Cette année, une rentrée sans problème particulier qui a accueilli 70 élèves répartis comme suit :

- 22 élèves (6 CE2, 5 CM1 et 11 CM2) dans la classe de Mme PERROT et Mr MONNIN ;
- 22 élèves (6 CP, 9 CE1 et 7 CE2) dans la classe de Mme DHOTE, Directrice ;
- 26 élèves (12 PS, 7 MS et 7 GS) dans la classe de Mme BOURGEOIS.

À noter toutefois qu'il reste à déterminer l'origine des infiltrations d'eau par le toit dans les locaux administratifs avec si besoin l'intervention de SFCA.

Mr le Maire attire également l'attention sur l'anticipation à avoir quant à l'appréhension de l'évolution possible des coûts à venir (Cantines, crèche, énergies ...). Il faut programmer une réunion avec Familles Rurales à ce sujet ce qui permettra au Conseil Municipal de prendre position sur les surcoûts possibles.

6/ Questions diverses :

- Bois de chauffage :

Il reste sur le parc MOUROT récemment nettoyé, 4 stères de bois (charbonnette) à vendre.
Faire offre sous pli cacheté à la Mairie avant le 30/09/2022, 12h00. Ce lot sera repéré d'une couleur.

- Concernant la fibre optique :

Dans le cadre du Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique, notre Commune est éligible à internet par la fibre optique à partir de septembre 2022. Le réseau de fibre optique DIOPTIC a été construit par le Syndicat Mixte Doubs THD, au nom du Département et de notre Communauté de Communes Loue Lison. Le réseau est donc public et ouvert à tous les fournisseurs d'accès internet qui le souhaitent.

Après une entrée en matière par Mr le Maire puis par Mme Béatrix LOISON, Conseillère Départementale, La réunion publique du lundi 29 août 2022 à 19h30 à L'Hôpital-du-Grosbois, dans notre nouvelle salle de Convivialité, avait pour but d'expliquer, de façon neutre, les types d'offres disponibles auprès des fournisseurs d'accès internet et plus encore, de présenter les modalités de raccordement au réseau.

À côté des fournisseurs d'accès internet qui vous démarchent peut-être déjà, soit au téléphone, soit en vente à domicile, des messages utiles ont été passés lors de cette réunion publique :

- il s'agit en particulier de bien étudier les offres de tous les fournisseurs internet en fonction de ses usages personnels et professionnels en sachant que les « grands fournisseurs » tels que Orange, free ... n'ont pas le monopole du raccordement ;
- et surtout d'être extrêmement attentif lors du raccordement final.
 - ➔ cette opération n'est pas anodine. Il convient de la préparer et d'encadrer les intervenants pour éviter les mauvaises surprises.
 - ➔ Il est rappelé également que le raccordement, du poteau ou de la chambre extérieurs à chez vous est gratuit.

L'éligibilité de votre domicile pourra être testée à l'adresse à partir du site internet :
www.doubs-thd.org / rubrique « éligibilité ».

De plus, et pour vous aider dans vos futures démarches, appuyez-vous sur la checklist jointe à ce compte-rendu.

- Le Frelon Asiatique arrive dans la Commune : comprendre les enjeux de ce nouveau péril :

Il est désormais bien présent sur notre commune et cette espèce est reconnue comme envahissante car sans prédateur.

La façon la plus efficace pour en limiter le développement est de repérer les nids qui peuvent être de taille conséquente (60 à 80cm de diamètre et jusqu'à 1 m de long). Ils sont généralement situés en hauteur dans les arbres et la chute des feuilles permettra de mieux les repérer à l'automne.

Un nid non détruit aujourd'hui, c'est potentiellement 5 nids supplémentaires l'an prochain. La solution est donc de faire détruire les nids par un désinsectiseur agréé, pour tuer les fondatrices (futures reines) qui quitteront le nid à l'automne pour trouver un abri pour l'hiver et ainsi créer de nouvelles colonies au printemps prochain. Il faut savoir qu'à l'entrée de l'hiver le nid est abandonné et ne sera pas réutilisé l'année suivante par les frelons.

Si les frelon asiatiques sont une catastrophe pour l'apiculture (ils se nourrissent d'abeilles en quantité et peuvent décimer des ruches entières), ils sont aussi un réel danger sanitaire. En effet au printemps les fondatrices vont créer un nid primaire relativement bas (dans une haie par exemple) avant de bâtir les nids en hauteur plus tard dans la saison. Donc à l'occasion des travaux d'entretien paysager, tout le monde peut tomber accidentellement sur un nid et se faire attaquer de façon violente avec des conséquences qui peuvent être gravissimes sur les victimes (agriculteurs, employés communaux, paysagistes...).

Aussi il convient que tout usager de la nature (agriculteur, promeneur, chasseur...) qui aperçoit un nid en informe immédiatement la commune et/ou Daniel JOURNOT (référent de la lutte contre le frelon asiatique sur la commune) afin de mettre en œuvre la destruction du nid.

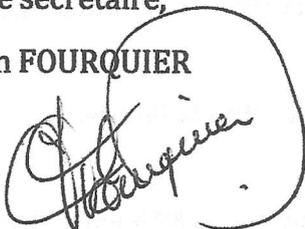
Possibilité également de faire votre signalement via le site internet :
<https://lefrelon.com/doubs/signaler-frelon-asiatique.html>

Concernant la « voie verte », ancienne ligne de chemin de fer, il n'existe pas à ce jour d'arrêté précisant la tenue en laisse des chiens mis a part en période de chasse.

La séance est levée à 21h50. Prochaine réunion de Conseil Municipal : 06 octobre 2022.

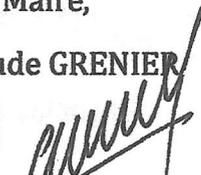
Le secrétaire,

Jean FOURQUIER



Le Maire,

Jean-Claude GRENIER




Ma Checklist

POUR UN BON RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE

JE SUIS MON AVANCEMENT AU FUR ET À MESURE EN COCHANT LES CASES

si nécessaire :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1) Je suis éligible à la fibre optique | <input type="checkbox"/> 2) Je me renseigne auprès du syndic de copropriété | <input type="checkbox"/> 3) Je demande l'accord écrit du propriétaire |
| <input type="checkbox"/> 4) J'ai choisi mon opérateur | <input type="checkbox"/> 5) J'ai souscrit une offre auprès de ce dernier | <input type="checkbox"/> 6) J'ai convenu d'un RDV pour mon raccordement |



Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du parcours électrique, gaz ou eau est **à proscrire**

J-7 JE PRÉPARE MON RDV

- Je définis dans quelle pièce installer ma prise terminale optique (proche TV, proche prise existante, etc)
A l'extérieur de mon logement
 - Je repère où passe mon câble téléphonique actuel (privilégier un chemin identique pour la fibre optique)
 - Si possible, je m'assure que le parcours sera réutilisable pour éviter un échec d'intervention*A l'intérieur de mon logement*
 - Je définis le chemin que va prendre le câble de fibre optique jusqu'à l'emplacement de la prise terminale optique (en apparent - collé ou agrafé, sous une goulotte, dans une plinthe...)
 - Éventuellement si des perçages sont nécessaires j'identifie les zones en évitant les dalles, les fenêtres ou les portes...



Je donne mon numéro de téléphone lors de la prise de rdv pour être joignable par le technicien pour le raccordement. Je note le numéro de dossier en cas de besoin.

J LE JOUR DU RDV

- Je suis joignable sur mon téléphone et présent à mon domicile le temps de l'intervention
- En arrivant le technicien doit :
 - Vous présenter sa carte professionnelle,
 - Vous indiquer pour quelle société et quel opérateur il travaille
- J'expose le parcours précédemment défini. Après échanges et préconisations du technicien, **je valide** le parcours définitif.
- J'accompagne le technicien durant toute l'intervention pour vérifier sa conformité
- En cas de perçage de façade (pour faire entrer le câble dans votre domicile) :
 - Un accord écrit du propriétaire est obligatoire
 - Je choisis l'emplacement et veille à la bonne réalisation des travaux



Il ne faut pas utiliser le câble téléphonique comme aiguille lors du tirage de la fibre optique. Si ce câble casse (ou est coincé), vous n'aurez pas la fibre et plus le téléphone / l'ADSL.

J À LA FIN DU RDV

Je vérifie que :

- La connexion internet est opérationnelle
- Le technicien a nettoyé son chantier

Si tout est conforme, alors :

- Je signe le PV de fin d'intervention
- Si on me le propose, je donne une note de l'intervention réalisée



LE B.A.-BA DU RACCORDEMENT en vidéo

FLASH & SCAN

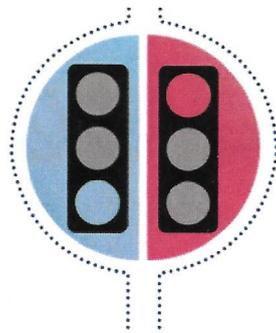
Plus d'infos ?

« Comment accéder au Très Haut Débit »



FLASH & SCAN

Bonnes pratiques

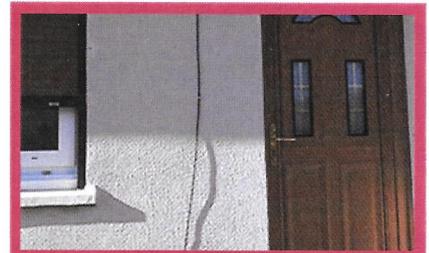


Mauvaises pratiques



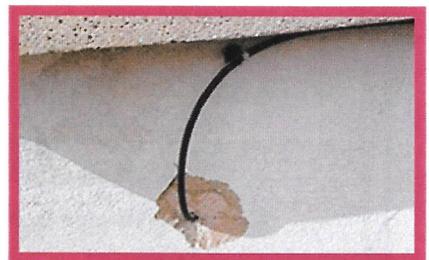
PARCOURS DU CÂBLE EN FAÇADE

Un cheminement bien fixé dans ou à proximité des réseaux existants est à privilégier.



PERCEMENT DE FAÇADE

Ce dernier peut s'effectuer par l'intérieur ou l'extérieur. Le technicien est dans l'obligation de remettre en état la zone percée.



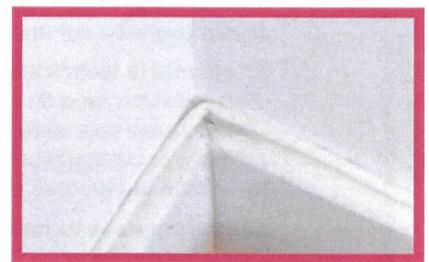
FIXATION DU CÂBLE EN PARTIES PRIVATIVES

Le câble doit être fixé correctement pour éviter les risques de détérioration et les risques pour les personnes.



COURBURE DU CÂBLE OPTIQUE

Le câble de fibre optique ne doit pas tourner à angle droit au risque de détériorer ou couper la connexion.



PRISE OPTIQUE

Assurez-vous que la prise est installée au bon endroit et qu'elle est fixée et étiquetée correctement. Le technicien procède au nettoyage de la zone avant de finaliser l'intervention.



FIXATION DU CÂBLE EN ZONE PUBLIQUE



FIXATION DU CÂBLE SUR POTEAU

Le câble doit être tendu et attaché correctement.

